



LA VOLONTE DE REUSSIR
Circulation

Ville de TERGNIER ARRETE

ARR	11JUIL25	6.1	1066
-----	----------	-----	------

NOUS,
Michel CARREAU
Maire de la Ville de TERGNIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2212-1 à L. 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1^{er}, 8^{ème} partie relative à la signalisation temporaire, approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu le Code de la route,

Vu la demande présentée par Monsieur John Fossier, Président du Vélo Club Ternois, domicilié 26 avenue André Boulloche à Tergnier,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures restrictives en matière de circulation afin de permettre le bon déroulement de la course cycliste dénommée « Prix de Vouël »,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Samedi 19 juillet 2025 de 13 heures à 18 heures 30

Les rues suivantes seront mises en sens unique dans le sens de la course et le stationnement des véhicules sera interdit sur chaussée :

- **Rue de Grasse** (partie comprise entre les rues de Châteaudun et Albert Camus)
- **Rue Albert Camus** (partie comprise entre les rues de Grasse et Jean et Marceau Toussaint)
- **Rue Jean et Marceau Toussaint** (partie comprise entre les rues Albert Camus et de la Bonneterie)
- **Rue de la Bonneterie**
- **Rue Salengro**
- **Rue de Châteaudun**

Les feux tricolores de l'intersection des rues de Grasse et Albert Camus seront mis en clignotant.

ARTICLE 2 : Les organisateurs veilleront au bon déroulement de cette course cycliste, dans le respect des règles et usages en vigueur en matière de sécurité. Le Code de la route sera scrupuleusement respecté sur le parcours.

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la Ville.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de Police de Tergnier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Tergnier, Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

TERGNIER, le 11 juillet 2025
Le Maire,
Michel Carreau.

